



Publié le 13/01/2021 à 09h30

Les vélos transportés et les assurances

Parfois les cyclos emmènent leurs montures plus loin pour découvrir de nouveaux paysages. Qu'en est-il des assurances spécifiques ? Jean-François Leblanc, délégué Sécurité du comité départemental d'Isère fait le point.

Toutes les situations que nous allons détailler sont en cas de sinistre responsable.

Si le vélo est transporté à l'intérieur du véhicule, il est nécessaire de souscrire l'option « objets transportés » auprès de votre assureur. Si tel est le cas, vérifiez que la valeur assurée soit en rapport avec la valeur des objets transportés.

Le porte-vélos est lié au véhicule donc il bénéficie de l'assurance du véhicule. Les vélos transportés grâce à un porte-vélos ne sont pas en contact direct avec le véhicule, donc ils ne sont pas couverts par votre contrat, sauf clause particulière.

Exemple: j'ai consulté mon assureur pour couvrir ce risque dans le cas de deux vélos d'une valeur individuelle de 3 000 euros. Pour ces deux vélos, le devis est supérieur au contrat d'assurance tous risques de mon véhicule !



L'assurance au titre de la licence fédérale de la Fédération française de cyclotourisme

En cas de sinistre responsable, seule la formule « Grand Braquet » assure mon vélo transporté que ce soit à l'intérieur du véhicule ou sur porte-vélos extérieur, toutefois avec une franchise de 100 € et un plafond de garantie de 1 500 €.

Ce plafond est porté à 10 000 € en cas de souscription à la garantie complémentaire « dommages au vélo ». Aucune autre formule d'assurance proposée par la Fédération ne couvre les vélos en cas de sinistre responsable.

Pour conclure, le transport de vélos ne se limite pas au choix d'un porte-vélos, mais doit faire l'objet d'une réflexion et implique de vérifier si le niveau d'assurance souscrit convient à notre pratique.

Retrouvez les informations sur les assurances et le livret des garanties sur le site de la Fédération ffvelo.fr, rubrique « Nos Activités – Les assurances. Activités fédérales ».

En continuant à naviguer, vous acceptez l'utilisation des cookies sur ce site Web
Texte : Jean-François Leblanc, délégué Sécurité du comité départemental d'Isère – Photos : Hayon Mottez

[En savoir plus](#)

Pas encore d'article similaires